



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2016/2190

Approbation et autorisation de signature de la convention de mise à disposition d'un local du domaine public à titre gratuit, situé 23 rue Bonnard à Lyon 3e, au profit de l'Association "Maison des Associations des Sourds de Lyon" - EI n° 03363

Direction du Développement Territorial

Rapporteur : Mme RABATEL Thérèse

SEANCE DU 6 JUIN 2016

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 8 JUIN 2016

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 30 MAI 2016

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 10 JUIN 2016

DELIBERATION AFFICHEE LE : 15 JUIN 2016

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, M. DURAND, Mme REYNAUD, M. LE FAOU, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. GRABER, Mme FRIH, M. DAVID, M. FENECH, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, Mme BERRA, M. BERAT, M. TOURAINE, Mme FONDEUR, M. PELAEZ, M. LEVY, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme NACHURY (pouvoir à M. HAVARD), M. BRAILLARD (pouvoir à M. BERNARD), M. COULON (pouvoir à M. TOURAINE), Mme BURILLON (pouvoir à Mme CONDEMINE)

ABSENTS NON EXCUSES :

2016/2190 - APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN LOCAL DU DOMAINE PUBLIC A TITRE GRATUIT, SITUE 23 RUE BONNAND A LYON 3E, AU PROFIT DE L'ASSOCIATION "MAISON DES ASSOCIATIONS DES SOURDS DE LYON" - EI N° 03363 (DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 27 mai 2016 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

La Ville de Lyon apporte son concours à l'Association « Maison des Associations des Sourds de Lyon (MASL) » depuis de nombreuses années en lui mettant à disposition à titre gratuit, des locaux situés 4 montée de la Chana à Lyon 9° et qui ont fait l'objet d'un avenant par délibération n° 2015/1675 du 17 décembre 2015 autorisant la prolongation pour une durée d'un an, soit jusqu'au 31 décembre 2016.

Au fil du temps, ces locaux se révèlent de plus en plus inadaptés pour la Maison des Sourds de Lyon. Aussi, il est proposé à la MASL une relocalisation à titre gratuit dans des locaux, propriété de la Ville de Lyon, d'une surface de 129 m² environ, situés 23 rue Bonnand à Lyon 3° relevant de son domaine public et répertoriés sous le numéro d'ensemble immobilier 03363.

Cette évolution s'inscrit dans une volonté d'offrir davantage de convivialité au public en améliorant les conditions d'accueil des personnes sourdes ou malentendantes, tout particulièrement dans ce secteur où les transports en commun sont plus développés.

Il est précisé que la valeur locative annuelle des locaux correspondant à cette mise à disposition est estimée à 13 550 €.

Je vous rappelle que cette association a pour but de rassembler et de faciliter les relations entre les associations affiliées (sourdes et malentendantes) en mettant à leur disposition les locaux nécessaires à leur fonctionnement.

Les associations affiliées bénéficient également de ce lieu afin de pourvoir à leurs diverses activités culturelles, sociales, sportives, de loisirs ainsi que pour y organiser des conférences.

Compte tenu des éléments d'intérêt général évoqués ci-dessus, il vous est proposé d'accorder la mise à disposition à titre gratuit de ce locaux à l'Association « Maison des Associations des Sourds de Lyon » et ce, jusqu'au 30 juin 2019.

Vu la délibération n° 2015/1675 du 17 décembre 2015 ;

Vu ladite convention ;

Vu l'avis du Conseil des 3^e et 9^e arrondissements ;

Ouï l'avis de la commission Immobilier, Bâtiments ;

DELIBERE

1. La convention susvisée, établie entre la Ville de Lyon et l'Association « Maison des Associations des Sourds de Lyon » (MASL), concernant la mise à disposition d'un local du domaine public à titre gratuit, situé 23 rue Bonnard à Lyon 3^e, est approuvée.

2. M. le Maire est autorisé à signer ledit document.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjointe déléguée,

T. RABATEL